

Projet Régional de Renforcement des Opportunités Economiques Durables pour les Femmes – Phase 2 (SEOW2)

Empowerment économique et division sexuelle du travail

Contrat patriarcal de la Qiwama

Etude régionale (Algérie, Egypte, Liban , Maroc et Syrie)

Rabéa Naciri
Décembre 2013

Cette étude a été présentée au cours de la
réunion régionale des partenaires du projet
qui s'est tenue à Beyrouth les 20 et 21
Décembre 2013

Introduction: Pertinence de l'objet de recherche

- Les femmes de la région investissent la sphère du travail formel et sont appelées à le faire de plus en plus eu égard à leur capitaux culturels et éducatifs , situation inédite dans l'histoire de la région
- **Pourquoi alors poser la question du travail domestique non rémunéré accompli par les femmes (TDNR) au lieu de se préoccuper des obstacles à l'accès au marché du travail formel ?**
 - Parce que le TDNR est «au cœur du problème de la *restructuration du marché du travail* en général et du *travail féminin* en particulier qui ne peut se faire sans la *restructuration* de la division du *travail* dans la vie familiale.
 - Parce, le TDNR est au cœur de l'interférence et interaction entre les deux sphères marchande et non marchande et de la sortie des femmes de la sphère domestique pour le marché du travail.

Problématique

- Plusieurs thèses affirment que «le marché du travail va s'étendre en puisant dans la réserve traditionnelle de la main d'œuvre féminine domestique pour affronter la concurrence et la compétitivité. Ce transfert de plus en plus important du travail des femmes depuis la sphère domestique vers le marché du travail, va entraîner à la fois la restructuration du marché du travail et son corollaire, une nouvelle division du travail dans la famille, avec partage hors spécialisation du travail domestique et du travail rémunéré».
- **Or, cette relation de cause à effet (automatique) entre l'extension du salariat féminin et une nouvelle division du travail dans la famille ne semble aussi évidente que cela.**

Problématique

- L'étude a eu pour objectif de démontrer que dans les pays cibles de l'étude , il ne suffit pas de s'intéresser à l'activité rémunérée des femmes dans le marché formel pour garantir les conditions de leur empowerment économique
- Mais qu'il faut questionner les relations sociales de genre dans l'espace public et dans la famille
- **En d'autres termes, l'empowerment économique des femmes suppose la remise en question simultanée de la division sexuelle du travail salarié et du travail domestique**

Cadre conceptuel: le paradigme de la qiwama

La qiwama (suprématie) des hommes stipulée dans le Coran est traduite dans la vie des hommes et des femmes par le biais des législations et politiques publiques (notamment en matière d'emploi) y compris pour les communautés non musulmanes.

Elle traduit une vision de la division sexuelle du travail ayant des prolongements dans tous les domaines y compris et surtout économique

- الرجال قوامون على النساء بما فضل الله بعضهم على بعض وبما أنفقوا من أموالهم
فالصالحات قانتات حافظات للغيب بما حفظ الله واللاتي تخافون نشوزهن فعظوهن واهجروهن في المضاجع واضربوهن فإن أطعنكم فلا تبغوا عليهن سبيلا إن الله كان عليا كبيرا (34) سورة النساء

Cadre conceptuel: La division sexuelle du travail: Le paradigme de la *qiwama*/contrat patriarcal

- Pour les pays du MENA, il est fondamental d'envisager l'autonomisation économique des femmes non pas comme un concept isolé, mais plutôt par rapport à la notion de *qiwama* qui imprègne et irrigue l'ensemble des dispositifs juridiques, normatif et citoyenneté (droits et obligations).
- Ce contrat patriarcal, présenté comme relevant de l'ordre du sacré, structure, à degrés divers et abstraction faite de la diversité religieuse et ethnique dans les pays de la région, les relations sociales entre les hommes et les femmes.
- **Ce contrat est un instrument de subordination des femmes par le biais de la binarité homme pourvoyeur d'argent et de sécurité/ femme obéissante et prenant en charge les travaux domestiques et de soins.**

Cadre conceptuel :La division sexuelle du travail dans la région MENA: Le paradigme de la qiwama

Le paradigme de la Qiwama justifie les discriminations légales et des politiques publiques dans les pays de l'étude : écarts d'accès au travail, salaires, éducation, postes de prise de la décision:

- les femmes étant entretenues par leur parentèle masculine, par conséquent, il s'agit de donner la priorité aux hommes puisque ces derniers vont de toute façon s'occuper des femmes.
- Tout se passe comme si les décideurs avaient délégué le sort des femmes à leur parentèle masculine et comme si les femmes ne seraient pas des citoyennes à part entière.

Cadre conceptuel: qiwama et empowerment

Outil conceptuel, l'**empowerment économique** repose sur 3 dimensions interconnectés et itératives:

- **(1)** employabilité des femmes dans des activités économiques de meilleure qualité, inscrites dans le secteur formel et enregistrant plus d'équité dans la rémunération,
- **(2)** amélioration des statuts légaux et des droits des femmes (accès à la propriété, à l'héritage, ressources productives et partage des biens familiaux),
- **(3)** participation et inclusion des femmes dans les processus décisionnels économiques, sociaux et politiques.

Les questions de l'étude

1. Pourquoi, plusieurs décennies après les indépendances, et malgré leur niveau éducatif, les femmes sont peu présentes sur le marché du travail formel dans nos pays alors que cette présence représente un pilier central de leur empowerment économique et social ?
2. Comment et jusqu'à quel point cette faible présence contribue-elle à alimenter le mythe de la femme entretenue par son mari (la qiwama présentée comme étant le «privilège de la femme musulmane» ?
3. Pourquoi même quand elles ont une activité rémunérée formelle, parfois prestigieuse, continuent elles à prendre totalement en charge les tâches domestiques et de soins ou à les considérer comme relevant de leur seule responsabilité ?

Plan de la présentation

- Les réponses à ce questions exigent l'existence d'enquêtes qualitatives et quantitatives pointues qui ne sont que rarement disponibles dans nos pays
- Toutefois, afin d'apporter des réponses certes incomplètes, il sera fait appel:
- D'une part, aux données sur les attitudes/perceptions sociales à la fois du travail rémunéré et du partage des taches domestiques disponibles dans nos pays (enquête menées , souvent , par des organismes étrangers)
 - D'autre part, aux enjeux **des enjeux politiques et sociaux** liés à la prégnance du contrat patriarcal traduit par la division sexuelle du travail et par l'assignation des femmes au travail domestique
 - Enfin, ces données nous permettront de tirer quelques constats en termes du **contrat patriarcal de la qiwama**
 - Pour conclure et présenter quelques recommandations

La division sexuelle du travail

1. Etat des lieux des perceptions et attitudes sociales

1.1 Le droit au travail rémunéré

1.2 Le partage des taches domestiques

2. Principaux constats

1. Etat des lieux: 1.1 Le droit des femmes au travail rémunéré : résistances et ambivalences

Algérie: enquête du CIDDEF (2009):

les pères et mères souhaitent-ils que leur filles travaillent une fois mariées?

- 50% des mères y sont favorables contre 25% des pères, Parmi ces derniers, (51%) y mettent comme condition l'autorisation du mari contre 36% pour les mères.
- Les femmes célibataires envisagent pour la moitié de travailler une fois mariées, 26% d'entre elles y mettent comme condition l'autorisation du mari et, enfin, 17% y sont défavorables.
- les hommes célibataires, 45% refusent que leur futures épouses travaillent, 37% y sont favorables et 17% y mettent des conditions (enfants, revenus insuffisants du mari)

Pour quel motif raisonnable la femme est en droit de demander le divorce

(empêchement de travailler, d'étudier, en cas de violences conjugales et de polygamie), empêcher l'épouse de travailler ne constitue pas un motif raisonnable pour l'écrasante majorité des H et des F (respectivement 9% et 10%).

- Ces données traduisent la place qu'occupe le travail des femmes, et surtout celles qui sont mariées, dans les perceptions et les valeurs sociales

1. Etat des lieux: 1.1 Le droit des femmes au travail rémunéré: résistances et ambivalences

Au Maroc, l'enquête du HCP (2006)

- 73,7% des personnes interrogées sont favorable au droit des femmes à exercer un travail rémunéré (59,7% des H et 87.3% des F).
- Les femmes au foyer sont à de 86% favorables au travail rémunéré des femmes
- Toutefois, les personnes favorables au travail des femmes avancent comme principale justification le fait qu'elle aide sa famille (69,6%). Cette attitude est plus prononcée chez les F que chez les H (respectivement 73,3% et 64,2%).
- A l'opposé, l'opinion selon laquelle le travail rémunéré des femmes serait «un acte naturel» n'est partagée que par 20,5%des personnes interrogées (14% H et 30% F).

1. Etat des lieux: 1.1 Droit des femmes au travail rémunéré: résistances et ambivalences

- **Enquête mondiale sur les valeurs (WVS, 2008) et de l'IFES/IWPR : Priorité à l'homme en cas de rareté des opportunités de travail**
- **Egypte:** 93% des hommes et 85% des femmes sont d'accord.
- **Maroc et Liban:** moindre adhésion de la part des hommes (65% pour le Maroc et 55% pour le Liban), mais surtout de la part des femmes (36,7% des marocaines et 39% des libanaises sont d'accord).
- L'emploi des célibataires est socialement plus accepté que celui des femmes mariées car il est perçu comme une situation transitoire
- Le père accepte plus facilement d'être supplanté par sa fille dans son rôle de pourvoyeur de revenus que ne le ferait le mari vis-à-vis de sa femme.
- L'ascension et la réussite professionnelle sont des exigences presque exclusivement masculines;
- Le travail rémunéré n'est pas considéré comme un droit ou une composante de l'identité sociale des femmes mais comme une situation exceptionnelle ou transitoire en attente du mariage et l'arrivée des enfants : destin et identité sociale des femmes ou comme un mal nécessaire en cas de revenus insuffisants ou d'incapacité de mari.

1. Etat des lieux: 1.1 Le travail rémunéré des femmes: mal absolu mais parfois nécessaire

- Certaines femmes actives ont intégré cette norme et adoptent souvent une attitude ambiguë vis-vis du travail rémunéré:
- *« Le paradoxe de la situation des ouvrières placées devant deux impératifs contradictoires, où chacun est dicté par ses déterminants. L'un est économique, l'autre est dicté par l'éducation et la socialisation, renforcé par la loi qui dit que la fille est sous la responsabilité économique de son père ou de son mari. Ce paradoxe fait que l'ouvrière bascule entre deux alternatives sans pour autant arriver à assumer l'une ou l'autre. A chaque fois que la moindre difficulté surgit sur-le-champ du travail, elle est prête à se cacher derrière la deuxième alternative qui dit qu'après tout, elle n'est qu'une femme, autrement dit, elle n'est pas supposée travailler ».*

1. Etat des lieux: 1.2. Le partage des tâches domestiques et de soin

- En occident (Europe et Amérique du Nord) où la participation des femmes au marché du travail est plus importante et plus ancienne que dans les pays cibles de l'étude, les recherches montrent que les hommes accomplissent très peu les tâches de la vie quotidienne et sont loin de «l'homme nouveau» : le discours sur le partage des tâches domestiques est en réalité « *beaucoup de bruit pour rien*».
- Des études menées en occident: aucune différence entre les femmes qui travaillent et celles qui ne travaillent pas en fonction de leurs achats de biens permettant de réduire le temps ménager.
- A l'opposé, les femmes qui ne travaillent pas sont plus susceptibles d'acheter ces biens durables.

1. Etat des lieux: 1.2 Partage des tâches domestiques

- Maroc : le temps consacré par les femmes ayant une activité professionnelle et celles qui sont « au foyer » ne varie pas beaucoup.
- **L'ENTBF (1998/99)**: les femmes urbaines ayant une activité professionnelle consacrent 2h90mn aux travaux domestiques et soins alors que les urbaines inactives y consacrent 3h80mn. L'écart entre les deux catégories est négligeable eu égard aux contraintes qui pèsent sur les femmes actives.
- **Sondage ADFM (1999)**, 85 % des hommes estiment que le travail réalisé par la femme au foyer est plus important que celui exécuté à l'extérieur (**65% pour les femmes**).
- Enquête au Maroc: 57 % des H ne considèrent pas que l'égalité entre les sexes soit liée aussi au partage des tâches au foyer (43% pour les F)
- La femme active délègue ces tâches à une autre femme contre rémunération (qu'elle paye sur son propre salaire) ou à une autre femme de sa parentèle

1. Etat des lieux: 1.2 Partage des tâches domestiques

Une enquête auprès de près de 1300 femmes diplômées du supérieur au Maghreb a montré qu'il est insuffisant d'évoquer les ressources comme facteur déterminant le partage égalitaire des tâches ménagère et de la décision entre les époux:

- - les effets pervers de l'élévation des ressources féminines dans la négociation conjugale: les femmes dotées de positions professionnelles et culturelles supérieures à celles de leurs conjoints sont moins bien placées que les autres femmes pour négocier des relations plus égalitaires au sein de leurs couples.
- Les représentations de l'homme, unique pourvoyeur de ressources sont vivaces dans les esprits des femmes et des hommes même lorsque les femmes gagnent plus, les deux conjoints ont tendance à définir l'homme comme le principal fournisseur des ressources financières

2. Principaux constats

- Différence entre attitudes et pratiques: ce que disent les genres ne correspond pas toujours à ce qu'ils font. Mais les attitudes sont importantes car elles renseignent sur les résistances sociales et sur les évolutions des perceptions des rôles de genre.
- Les jeunes ne sont pas plus favorables que leurs aînés au travail rémunéré des femmes: défaillances des Etats en matière de promotion de l'égalité entre H et F
- Les femmes/ filles sont les porteuses du changement social et ce, malgré ou en raison des contraintes qui pèsent sur elles.

2. Principaux constats

- Les résistances sociales au droit des femmes au travail rémunéré sont plus fortes que celles relatives à leur participation politique. Ce paradoxe n'est qu'apparent:
- Le travail rémunéré des femmes est perçu comme un phénomène social à l'œuvre qui menace le pouvoir et la suprématie des hommes au sein de la famille alors que l'éventualité qu'une épouse actuelle/future puisse être députée ou ministre est une hypothèse aussi lointaine que peu envisageable par les hommes.
- Ce travail , surtout s'il se présente et se revendique comme un droit et non pas seulement comme une nécessité économique, se déploie dans un champ plus conflictuel car il fait partie d'une réalité sociale, menaçant l'ordre privé et le pouvoir masculin même si cette réalité n'est pas encore totalement acceptée.

2. Principaux constats

- La forte adhésion des femmes à l'idée que le travail ménager/domestique est plus important que le travail effectué à l'extérieur contre rémunération est interpellant
- Comme est interpellant le fait que le mouvement féministe dans les pays cibles de l'étude passe sous silence cette question
- Afin d'apporter des éléments explicatifs, il est nécessaire de mobiliser le cadre d'analyse basé sur l'approche « relations sociales de genre » (socialisation sexuée)

3. Les enjeux et débats

La prégnance du contrat patriarcal

Les enjeux: L'assignation des femmes au travail domestique

- L'irruption de l'islamisme dans le paysage politique de l'ensemble des pays de la région et leur arrivée au pouvoir, en relation avec ce qui est appelé le Printemps arabe, contribuent à conférer à la question du travail rémunéré et au travail domestique non rémunéré une place centrale dans les enjeux économiques, politiques et idéologiques actuels dans ces pays
- Le discours de l'islam politique, actuellement aux commandes des affaires publiques dans plusieurs pays cibles de l'étude, est basé sur deux principaux arguments:
 - - d'une part, sur le droit des femmes à travailler à l'extérieur du foyer, à condition, toutefois, que leur travail ne porte pas atteinte à l'intérêt de leur famille et de leurs enfants ni à leur moralité et pudeur;
 - - l'autre part, sur la survalorisation du travail domestique et de soins, censé constituer le rôle exclusif des femmes, et la nécessaire reconnaissance morale et même monétaire de ce travail.

Les enjeux

Pour les islamistes et autres conservateurs:

L'épanouissement de la femme dépend de celui de sa famille.

La reconnaissance concrète de son travail domestique est survalorisée. La gestion de la cellule familiale est considérée comme une priorité pour la femme.

- La différence biologique conduit , non pas à l'égalité des sexes mais à l'équité, basée justement sur la différence et la complémentarité des sexes. A chaque sexe son statut, son rôle, et ses droits.
- L'obligation d'entretien faite à l'époux est présentée comme étant le privilège de la femme musulmane
- la survalorisation du rôle des femmes dans la famille est un enjeu stratégique visant à soustraire les femmes de l'espace public en leur attribuant une reconnaissance symbolique et si possible, une rétribution monétaire.

Les enjeux

- Ce type de discours trouve un terrain fertile dans le contexte socioculturel et économique des pays arabes, marqué par la montée des incertitudes liées aux périodes de transition, par la crise économique, l'ampleur du chômage, notamment des jeunes et enfin, **par la fort prégnance du contrat patriarcal de la qiwama** .
- Les mouvements conservateurs et islamistes tirent un bénéfice politique de l'ambivalence sociale vis-à-vis du travail rémunéré des femmes à l'extérieur du foyer:
- les hommes continuent à vouloir affirmer une autorité entamée par les mutations économiques et sociales
- Les femmes préfèrent maximaliser la sécurité que procurent une *tradition* et une *culture* connues et reconnues socialement
- S'il en est ainsi, c'est parce que, comme le dit F. de Singly, l'intériorisation des femmes elles mêmes de leur assignation au monde domestique les amènent à adhérer à la logique de « l'injustice ménagère».

Prégnance actuelle du contrat patriarcal: L'assignation des femmes au travail domestique

- Pour expliquer la prégnance encore fortes dans ces pays de la division sexuelle du travail **deux approches théoriques ont été avancées:**
- **L'approche des ressources des conjoints**
- **L'approche du budget temps**
- Le postulat étant que le conjoint doté de revenus supérieurs (généralement l'homme) et celui qui dispose de moins de temps sera amené à moins prendre en charge les tâches domestiques (en general, les hommes) et par conséquent, à investir plus dans la carrière professionnelle.
- Or, ces 2 approches reposent sur la rationalité dans la division sexuelle du travail domestique
- Elles renvoient dans notre contexte, au postulat de la complémentarité qui peut laisser supposer une équité dans la repartition (thèse des islamistes et conservateurs)

Prégnance actuelle du contrat patriarcal: L'assignation des femmes au travail domestique

- Remise en question les 2 approches
- Selon l'approche " relations sociales de genre", les différences dans les modalités de division sexuelle du travail sont définies par la distinction structurelle entre «travail des hommes» et «travail des femmes» régie par 2 principes:
- **le principe des «sphères séparées»:** définit des domaines de compétence distincts pour les hommes et des femmes assignant la sphère domestique aux femmes et faisant de l'homme le pourvoyeur principal des ressources.
- **le principe hiérarchique** (les tâches effectuées par l'homme «valent» plus que celles effectuées par les femmes).
- **La division sexuelle du travail n'obéit ni à la complémentarité, ni à la négociation conjugale basée sur des considérations tangibles et rationnelles (ressources et temps disponible) mais elle est régie par des relations de pouvoirs (qiwama) :**
- **La socialisation sexuée** (rôles attribués aux hommes et aux femmes par la société) constitue le principal vecteur de l'assignation prioritaire des femmes aux responsabilités domestiques et familiales.

Prégnance actuelle du contrat patriarcal: L'assignation des femmes au travail domestique

En permettant la remise en question simultanée de la division sexuelle du travail salarié et du travail domestique, l'approche genre permet de pallier à l'impasse théorique à laquelle conduisent les approches traditionnelles.

- D'un côté, appréhender la division sexuelle du marché de l'emploi uniquement en fonction du poids des charges domestiques et familiales qui pèsent de manière inégalitaire sur les femmes contribue à essentialiser la division sexuelle du travail domestique en le présentant comme une donnée naturelle et immuable.
- D'un autre côté, appréhender cette division sexuelle du travail comme obéissant à une logique de rationalité de la négociation conjugale, revient à occulter le fait que cette dernière traduit **non une complémentarité des tâches mais bien les relations de pouvoir des hommes sur les femmes.** (qiwama)

Prégnance actuelle du contrat patriarcal: le pouvoir symbolique de la domination masculine

- Les représentations de l'homme, unique pourvoyeur de ressources, sont vivaces dans les esprits des femmes et des hommes en raison de l'idée que la fierté et la virilité d'un homme est basée sur ce rôle.
- Les femmes intègrent leur soumission comme une valeur ajoutée au plan social. C'est, en quelque sorte, sa propre fierté qui est en cause et non celle de son mari. Selon Michel Bozon « *accepter une inversion des apparences, c'est donner à penser que c'est la femme qui domine, ce qui paradoxalement l'abaisse socialement : elle se sent diminuée avec un homme diminué* ».

Prégnance actuelle du contrat patriarcal: « La mise en scène de la soumission féminine »

- Bourdieu : la notion du « pouvoir symbolique » qui « *ne peut s'exercer sans la contribution de ceux qui le subissent et qui ne le subissent que parce qu'ils le construisent comme tel.* ». Les structures de domination sont « *le produit d'un travail incessant de reproduction auquel contribuent les différents agents: les hommes (avec des armes comme la violence physique et la violence symbolique), les femmes victimes inconscientes de leurs habitus et les institutions : famille, Eglise, école, Etat* ».
- La mise en scène de la soumission féminine et de l'apparence du pouvoir masculin reflète « *la logique paradoxale de la domination masculine et de la soumission féminine, dont on peut dire à la fois, et sans contradiction, qu'elle est spontanée et extorquée, ne se comprend que si l'on prend acte des effets durables que l'ordre social exerce sur les femmes (et sur les hommes)* ».
- L'étude sur les femmes diplômées du supérieur au Maghreb met en exergue **le sentiment de culpabilité et d'insécurité chez les femmes dotées de ressources financières et professionnelles supérieures en raison de la non-conformité de leur statut au contrat patriarcal de l'épouse soumise et entretenue** (sanctions sociales menaçant le couple)

Prégnance actuelle du contrat patriarcal: Le genre identitaire

- **Se posant la question de savoir « Comment les femmes et les hommes justifient-ils au sein du couple l'existence d'inégalités dans le domaine du travail domestique », F. de Singly** montre que les femmes «savent bien que la division du travail domestique (et professionnel) n'est pas fondée sur le principe de l'égalité, l'aveuglement, même amoureux, n'est jamais à ce degré !
- Elles ne peuvent pas faire autrement en raison de la domination et de ses ruses, et elles acceptent, pour une part (variable) pour des motifs qui appartiennent **au « genre » identitaire.**

Conclusions et recommandations

Conclusion: la division sexuelle du travail entre les féministes et les islamistes/conservateurs

- L'intérêt porté par les féministes à la question de la division sexuelle du travail effectué par les femmes rencontre celui des islamistes et autres conservateurs même si les motivations et la finalité ne sont pas les mêmes.
- Les féministes de la région ont focalisé sur la sphère privée tout en négligeant la division sexuelle du travail au sein de cette sphère
- Les islamistes et autres conservateurs ont pour leur part focalisé sur la sphère privée en survalorisant et en conférant une valeur morale et même monétaire au rôle de mère et d'épouse
- Or, il s'agit de prendre en considération et de questionner les deux sphères à la fois

Conclusion

- Cette situation alimente la nature patriarcale des sociétés arabes: **responsabilité des Etats**
- Les lois et politiques publiques contribuent à changer les sociétés : le meilleur exemple en est les résultats des enquêtes qui montrent que les valeurs sociales changent en fonction aussi de la réalité des pratiques
- Par exemple: il existe très peu d'opposition à l'éducation supérieure des femmes, à l'expansion du modèle de la famille nucléaire , à la limitation du nombre d'enfants (fondement des valeurs patriarcales dans le passé) etc.

Recommandations

- Dans notre contexte, la recherche sur la division sexuelle du travail dans la sphère productive et dans la famille, **dans une perspective genre, constitue le meilleur chemin pour détecter les évolutions, les changements sociaux et familiaux à l'œuvre dans la région afin de les confronter au discours sur les rôles des hommes et des femmes tels que délimités par le contrat patriarcal de la qiwama.**
- **Contrat qui prétend, à travers les législations familiales et leurs prolongements dans l'ensemble des ordres juridiques et les politiques publiques, faire de l'ordre ancien un paradigme immuable.**

Recommandations

1. Enquêtes quantitatives : EBT (TUS):

- 1.1 En termes de temps : le temps consacré par les deux sexes au travail rémunéré et non rémunéré selon l'âge, statut matrimonial, activité, niveau éducatif, et nombre et âge des enfants
- 1.2 En termes de nature des tâches effectuées (selon les mêmes variables)
- 1.3 En termes de prise de décision au sein du couple: qui décide quoi pour quelle tâches et pour quelles dépenses?

2. Enquêtes qualitatives afin de questionner:

- 2.1 Les attitudes des hommes et des femmes par rapport au travail rémunéré
- 2.2 Le vécu et la négociation par les hommes et les femmes de ce qui est appelé «l'injustice ménagère»: partage des tâches domestiques: vécu comme étant une relation inégalitaire, naturelle

Pour les deux axes, les variables: âge, niveau éducatif, activité, nombre d'enfants sont importantes à prendre en considération